

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HOES DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

MOUVEMENTS PRÉFECTORAUX

Les critiques n'ont pas fait défaut au mouvement préfectoral qui vient d'être effectué. Une fois de plus ses adversaires ont accusé le ministère Waldeck-Rousseau d'intolérance et « d'esprit sectaire », — c'est le mot à la mode dans les milieux bien pensants.

A vrai dire, cependant, les hécatombes qui ont été accomplies, si hécatombes il y a, ont été des plus restreintes et des plus douces. A la plupart de ces préfets et sous-préfets plus ou moins sacrifiés on a donné des dédommagements qui ne sont pas à dédaigner : trésoreries générales, recettes particulières, perceptions de premier ordre.

En tous cas, on est fort humain sous le régime actuel. Ses procédés ne ressemblent guère à ceux de l'Empire voire même du 24 Mai et du seize Mai où l'on voyait exécuter en blocet sans aucune compensation les administrateurs que l'on jugeait hostiles ou qui avaient cessé de plaire. Alors c'étaient de vrais mouvements ; aujourd'hui ce ne sont plus guère que des oscillations, parfois plus ou moins logiques ou plus ou moins bien réglées.

Ne pourrait-on pas citer, par exemple, tel préfet qui reçoit de l'avancement et qui s'était montré dans le département qu'il quitte beaucoup plutôt l'allié des réactionnaires que le champion de la défense républicaine ?

On nous répondra peut-être, ce qui n'est que trop vrai, que de tout temps il en a été ainsi. Parmi les préfets et sous-préfets aussi bien que parmi les autres fonctionnaires, il y en aura toujours de fort « habiles » criant suivant le cas, comme la chauve-souris de la fable : « vive le Roi » ou « vive la Ligue ! ». Ils trompent peu leurs administrés, mais ils trompent, à tour de rôle, tous les ministres qui se succèdent place Beauvau.

Quoi qu'il en soit, il serait injuste de faire un grief au cabinet d'avoir voulu se priver des services d'un certain nombre de préfets ou de sous-préfets — nous ne parlons pas de ceux qui, fatigués ou vieillissants, cherchaient une retraite à la fois calme et lucrative.

Comment contester à un gouvernement le droit de n'avoir pour mandataires dans les départements que des hommes prêts à servir sa politique, et non pas à la combattre au profit de ses adversaires les plus acharnés ?

A ceux qui lui disent d'un ton de reproche : « vous faites de la politique » M. le président du Conseil ne pourrait-il pas très légitimement répondre : « Oui, j'en fais, mais j'aime mieux faire la mienne que celle des autres. » Et qu'aurait-on à lui répliquer ?

Ce qui est certain, c'est que, loin de faire « trop de politique » républicaine dans les départements, les préfets et sous-préfets n'en font pas assez.

Qu'on nous entende d'ailleurs. Ce que nous serions tenté de leur reprocher, ce n'est point de ne pas en revenir aux errements des régimes passés.

La candidature officielle, fort heureusement est morte et bien morte. La ressusciter ne serait pas seulement un acte coupable ; ce serait une maladresse, une faute des plus graves.

C'est à un autre point de vue que nous nous plaçons.

De deux choses l'une : ou les préfets et sous-préfets sont inutiles — peut-être d'ailleurs, y aurait-il tout avantage à en réduire le nombre, — ou ils doivent remplir ce qui est l'objet même de leurs fonctions, c'est-à-dire servir la cause du gouvernement dont ils sont les représentants et les agents.

Or, ce gouvernement est la République. Que la plupart des préfets et sous-préfets lui soient loyalement dévoués, nous ne le contestons nullement, mais qu'ils servent la République comme ils devraient la servir, c'est ce qui est plus douteux ou, pour parler plus exactement, ce qui ne l'est pas.

Le croirait-on ? Dans nombre de départements ou d'arrondissements, les préfets et sous-préfets n'ont aucune connaissance du personnel politique de leurs circonscriptions administratives ; ils ne sont, à aucun degré, au courant du mouvement des esprits, de l'état de l'opinion ; ils ne font rien ou ne font que très peu de chose pour faciliter la tâche des républicains les meilleurs et les plus dévoués ; il n'est pas souvent jusqu'à la presse républicaine qu'ils ne traitent avec une sorte d'indifférence tout-à-fait déplacée, alors qu'elle combat si vaillamment pour une cause qui est la leur, qui est celle du gouvernement, qui est celle de la République.

Le mouvement préfectoral qui vient d'avoir lieu, celui que l'on annonce modifieront-ils cette situation ? Nous voudrions l'espérer.

A Paris, le gouvernement fait son devoir. En est-il de même dans les départements ? C'est là pourtant que la République compte la plupart de ses défenseurs, ceux qui la font vivre, qui la font durer. Le premier devoir des représentants du gouvernement est de leur apporter leur concours, de les soutenir contre les animosités et les haines locales, de les encourager dans leur lutte quotidienne contre une réaction acharnée.

C'est sur ce point qu'il faut appeler l'attention, toute l'attention du gouvernement, et les mouvements préfectoraux, présents et futurs, n'auront de sens et d'utilité qu'autant qu'ils donneront satisfaction à ce vœu si légitime.

A. B.

Commission du Budget

La commission du budget a consacré sa séance à l'audition de M. Fleury-Ravarin ; elle a examiné les chapitres des salaires, du matériel concernant les constructions navales, de l'artillerie, des services hydrauliques, etc. Sur ces divers chapitres elle a consacré une réduction globale de 2.279.135 fr., qui viennent s'ajouter aux 400.000 fr. d'économies réalisées dans la séance antérieure sur le titre du personnel. A la suite d'observations présentées par MM. Lockroi, Pelletan et Berthelot, elle a réservé un certain nombre de chapitres sur lesquels elle désire avoir des renseignements complémentaires. La commission entendra demain le ministre de la marine sur diverses questions importantes. A la fin de sa séance, la commission du budget a repoussé les dispositions insérées dans la loi des finances pour les retraites des préfets, leur appliquant la loi de 1853. Mais elle a voté des dispositions stipulant que les

traitements de non activité et de disponibilité, ne pourraient être maintenus pendant une durée supérieure à la moitié des effectifs ni dépasser comme chiffre maximum la retraite afférente au grade correspondant.

EN CHINE

L'agitation contre les Européens

D'après une information, on constate un accroissement considérable de l'agitation de la population chinoise des environs de Shanghai et de son hostilité contre les Européens.

Les désordres prennent là-bas des proportions de jour en jour plus vastes et deviennent d'autant plus alarmants qu'un grand nombre de soldats et même d'officiers chinois se joignent aux insurgés ; il y a eu récemment une violente agression de ces derniers contre les chrétiens et on s'attend à de nouvelles surprises de la part du parti de la cour chinoise.

Troubles réprimés

Le consul de France à Canton télégraphie à la date du 1^{er} octobre, que le vice-consul de France et la canonnière l'Avalanche viennent de rentrer à Canton, après avoir coopéré avec les forces chinoises, à la répression des troubles qui avaient éclaté dans le district de la rivière Ouest.

Un certain nombre de coupables ont subi la peine capitale. Les pertes matérielles causées par cette agitation sont considérables ; mais il n'y a pas eu de victimes à déplorer. Cent quatre-vingt-huit sous-officiers et soldats provenant de la deuxième brigade de marine quitteront Brest dimanche pour Toulon, où ils s'embarqueront pour renforcer le 16^e régiment de Chine. Le départ de Toulon aura lieu le 10 octobre.

Au Transvaal

Le Président Krüger en Hollande

Une dépêche d'Amsterdam au Daily Mail annonce que, dans toute la Hollande, on fait des préparatifs pour la réception du président Krüger. La ville d'Amsterdam sera pavée.

La Hollande peut recevoir dignement le grand héros « Krüger », qui quoiqu'en aient dit les anglais, ne s'est pas rendu et n'a pas abandonné la lutte.

Du reste, il est facile de s'en convaincre, au reçu des dépêches du Transvaal qui annoncent des reprises d'hostilités.

A cette heure les Boers continuent à déployer une grande activité autour de Lindley, qui va devenir le centre d'opérations anglaises pour la pacification du district.

INFORMATIONS

Banquet des maires

Les dépenses pour le banquet des maires, établies approximativement iront au-delà de 700.000 francs.

Les entrées à l'Exposition

L'administration vient de faire dresser l'état des entrées à l'Exposition à la date du 30 septembre. Voici exactement le total des tickets rentrés : 33.804.550.

Il ne paraît pas impossible étant donné les 36 jours à enregistrer du 1^{er} octobre au 5 novembre, jour de la clôture, que le total

général des entrées atteigne le chiffre de 45 millions.

Les Grèves

Les employés syndiqués de la compagnie des tramways de Bordeaux se sont mis en grève au nombre de 450 environ. Les arri-meurs ont également cessé le travail.

Les marins, et chauffeurs des navires à Alger sont en grève.

200 ouvriers cordonniers d'Evreux ont quitté les ateliers.

Le calme parmi les grévistes est général.

Mort d'un député

M. Georges Graux, député du Pas-de-Calais, est mort hier ; il était âgé de 57 ans.

Outrages à un magistrat

M. Leydet, juge d'instruction, vient de renvoyer M. Papillaud, rédacteur à la Libre Parole, devant le tribunal correctionnel, pour outrages à un magistrat de la Haute-Cour, M. Aucoin, sénateur, auquel M. Papillaud avait reproché sa conduite pendant le procès.

La réforme de l'orthographe

La commission de l'Académie française chargée d'examiner les propositions soumises au Conseil supérieur de l'instruction publique concernant la réforme de l'orthographe a désigné M. Hanotaux comme rapporteur.

Elle est composée, nous l'avons dit, des membres de la commission du dictionnaire, MM. Gaston Boissier, Brunetière, Coppée, Gréard, Mézières et Gaston Paris, auxquels la compagnie a adjoint MM. Hervieu, Henry Houssaye et Hanotaux.

Etaient absents : MM. Mézières et Gaston Paris.

Nous croyons savoir que ce rapport « tout de conciliation », suivant l'expression d'un des membres, c'est-à-dire admettant certaines réformes et en écartant d'autres, sera soumis, au cours de la séance prochaine, à l'examen de l'Académie française tout entière.

Attentat contre un notaire

Lundi matin à onze heures, à Villefranche sur Saône, une nommée Marie Duchêne, âgée de 37 ans, native de Guereins (Ain), domiciliée à Sainte-Foy-les-Lyon, a tiré, à deux mètres, sans l'atteindre, un coup de revolver sur M. Fontenelle, notaire, maire de Saint-Trivier-sur-Moignans, conseiller général de l'Ain et chevalier de la Légion d'honneur.

Cette femme de mise élégante et fort belle, regrette de ne pas avoir blessé le notaire, qui, dit-elle, pour se justifier, a vendu, malgré elle, une parcelle de terrain lui appartenant.

Eh ! eh ! tout n'est pas rose dans le métier de notaire.

La dot des femmes d'officiers

On annonce que le général André ne tardera pas à prononcer la suppression de la dot de douze cents francs de rente pour les femmes d'officiers, justifiant qu'elles peuvent subvenir elles-mêmes aux nécessités de la vie matérielle.

La fuite d'Osman-Pacha

Dans la nuit de lundi arrivait du Levant, à Marseille, le paquebot Bagdad, des Messageries Maritimes. Un personnage des plus influents jusqu'à ce jour de la cour du sultan, le général de division Osman-Pacha, était à bord de ce paquebot.

Osman-Pacha, depuis quelque temps, était considéré comme suspect : le sultan le faisait étroitement surveiller, et son arrestation avait été ces jours-ci décidée pour complot contre la vie d'Abdul-Hamid.

Avisé par un de ses intimes de la décision prise à son égard, Osman-Pacha résolut de prendre la fuite.

Profitant de la présence du *Bagdad* dans les eaux de Constantinople, Osman-Pacha, en civil, accompagné seulement d'un interprète, s'embarqua à son bord au moment précis où le vapeur appareillait. Ce n'est que le lendemain que les autorités turques apprirent sa fuite.

La veille de l'arrivée du *Bagdad* à Marseille, Osman-Pacha déjeuna avec les autres passagers, en grand uniforme, la poitrine couverte de toutes ses décorations, parmi lesquelles celle de commandeur de la Légion d'honneur. Le général ne parle pas le français.

Accompagné de son secrétaire, il a pris le rapide de Paris d'où il se propose de rejoindre son parent Mahmoud-Pacha, qui le précéda dans l'exil.

Le fana Aguibou

Le roi Aguibou, après avoir fait une dernière visite à M. Binger, directeur de l'Afrique au ministère des colonies, a quitté Paris mardi dans la soirée, par le rapide de Marseille, avec son fils, le jeune prince Moktar ; son ministre, Hamadou-Salifou, et le maréchal des logis d'artillerie de marine Grenier, qui lui sert d'interprète et l'accompagnera jusqu'au Bandiagara, sa capitale.

Il a été salué à la gare par plusieurs fonctionnaires des colonies. M. Vienne, que le ministre des colonies avait attaché à sa personne pendant son séjour à Paris, le conduisit jusqu'à Marseille où il s'embarquera, comme nous l'avons dit, vendredi prochain.

Le souverain du Macina emporte dans ses Etats vingt caisses de présents que lui fait le gouvernement français ; M. Binger lui a remis, en outre, hier matin, des sceaux d'investiture gravés à Paris, et portant en français et en Arabe cette inscription : « Cheik Aguibou ben el Hadjomar, lama du Macina, 1892. »

M. Richaud, administrateur colonial, attend à Marseille Aguibou, qu'il embarquera avec sa suite pour la côte africaine.

Arrestation d'un anarchiste

Lundi le chef de gare de Brive faisait prévenir la police qu'un individu ayant voyagé sans billet entre Figeac et Brive venait de se faire pincer au moment où il allait débarquer.

Deux agents se rendirent sur les lieux et conduisirent cet individu au commissariat. Pendant le trajet, il menaça plusieurs fois de mort les agents qui l'escortaient. Arrivé au bureau, l'on s'aperçut qu'on se trouvait en présence d'un anarchiste signalé plusieurs fois à Brive.

C'est un nommé Pierre Pantelou, âgé de trente six ans, qui sortait depuis peu d'une maison d'arrêt.

Conduit devant M. le Procureur de la République, ce dernier l'a immédiatement fait écrouer.

Une traversée mouvementée

Une correspondance arrivée de Marseille donne des renseignements sur un incident pénible — déjà connu, d'ailleurs — qui a marqué la traversée du steamer *Guadiana*, affrété pour transporter d'Oran à Takou quatre cents hommes de la légion étrangère. Le paquebot, parti d'Oran le 21 août, se trouvait dans le canal de Suez, quand des soldats qui avaient déjà donné des marques de mécontentement, au sujet de leur installation à bord et de leur envoi en Chine, protestèrent bruyamment et refusèrent d'accomplir les corvées. Plusieurs furent sévèrement punis, mais, une nuit, une vingtaine d'entre eux se jetèrent à l'eau, ne voulant pas continuer la route.

Les officiers leur tirèrent dessus, quatre seulement furent rattrapés et mis aux fers. Presque au même moment, on découvrait un foyer d'incendie préparé avec du pétrole et des objets combustibles dans une des cales du navire.

Cette traversée mouvementée a été contrariée en plus par une chaleur épouvantable. En arrivant à Colombo, on a pris des mesures rigoureuses pour prévenir toute nouvelle tentative dans ce port.

Un legs d'un million

L'Institut de France, toutes sections réunies, s'est réuni sous la présidence de M. Normand, président de l'Académie des Beaux-Arts. L'ordre du jour portait sur l'acceptation d'un legs d'un million environ fait à l'Institut par M. Debrousse.

Après une courte discussion, il a été décidé de prendre l'avis particulier de chacune des Académies et de reporter cette même question à l'ordre du jour de la prochaine séance trimestrielle.

Dans les Flammes

Pendant une absence de sa mère, un bébé de 3 ans, Marcel Brunet, de Marcanat (Cantal) s'amusa avec des morceaux de bois enflammés pris par lui dans le foyer de la cheminée.

Le malheureux bébé fut bientôt environné par les flammes et, malgré les efforts de sa mère accourue à ses cris désespérés, succomba quelques heures après dans d'horribles souffrances.

Condamnation pour injures à l'Armée

Le tribunal correctionnel de la Seine a condamné à six semaines de prison un ouvrier imprimeur qui, rencontrant ces jours derniers, à Paris, le capitaine Chollet, du 161^e d'infanterie, en garnison à Saint-Mihiel, l'injuria, en criant notamment : « A bas les traîneurs de sabre ! A bas l'armée ! Vive l'anarchie ! »

Chute d'une cheminée

Mardi matin, à huit heures et demie, pendant la bourrasque qui soufflait, la chemi-

née de l'usine de cafés de Mme veuve Arnaud, rue Nissolle, emportée par le vent, est tombée de cinq mètres de hauteur sur le magasin de M. Fages, négociant en vins. La masse énorme a fait effondrer le toit, un plafond et s'est abattue dans le bureau où étaient les employés. M. Paul Daudé, 74 ans, est mort sur le coup. M. Fages a été blessé à la tête. MM. Charabel père et fils ont reçu de nombreuses contusions. Enfin M. Jacques Costes, le petit commis du magasin, a été aussi touché.

Les cinq employés avaient été ensevelis sous l'avalanche de pierres.

C'est M. Frugière, cordonnier, qui apporta les premiers secours. M. Albigès, pharmacien, donna les premiers soins avec un médecin-major.

Foudroyé par un fil électrique

On mande de Perpignan :

Mercredi matin un jeune homme qui venait de grappiller, accrochait avec la main gauche un fil électrique qui pendait à un poteau de la compagnie des tramways électriques, il a été foudroyé. Il avait la main gauche, le haut de la poitrine et une partie du bras droit affreusement calcinés.

M. Pellerin, juge suppléant, faisant fonctions de procureur de la République ; M. Abadye, juge d'instruction, accompagnés des docteurs Pigorre et Polia, ont fait les constatations d'usage.

Dans la soirée, il y a eu un nouveau transport de justice pour établir les responsabilités de cet épouvantable accident.

La victime est un nommé Louis Olive, âgé de 16 ans, demeurant au hameau de Saint-Gaudérique, à Perpignan.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni lundi 1^{er} octobre, pour la deuxième partie de la session.

Etaient présents : MM. Costes, président ; Boudou, Pagès, Vayssie-Saint-Roch, Cayla, Combarieu, Valmary, Couderc, Durand et Gras.

Absents : MM. Valette, Cambornac. M. Veillon, secrétaire général, assistait à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le conseil s'est occupé des affaires suivantes :

Répartition de l'impôt pour l'arrondissement de Cahors. — Le répartition a été adopté par MM. Costes, Cayla, Combarieu, Valmary et Couderc.

Ont voté contre : MM. Vayssie-Saint-Roch, Boudou et Pagès. M. Durand s'est abstenu.

Canal des Deux-Mers. — Le conseil donne un avis favorable pour sa prompte exécution.

M. Couderc demande qu'un courrier soit établi entre Limogne et Saint-Projet et qu'un

facteur-receveur soit créé à Beauregard. — Avis favorable.

M. Pagès émet le vœu suivant : « Les vendanges ayant lieu dans la première quinzaine d'octobre, les membres du conseil d'arrondissement de Cahors prient M. le ministre de la guerre de vouloir bien faire le possible pour retarder à l'avenir la période des treize jours » — Adopté.

Chemin de fer de Cahors à Moissac. — M. Boudou demande au conseil d'émettre le vœu que le chemin de fer de Cahors à Moissac passe par Villesèque, Sauzet, Saint-Pantaléon, Montcuq et Lauzerte.

MM. Pagès et Gras soutiennent énergiquement ce vœu qui est combattu par M. Valmary.

Le conseil adopte le vœu de M. Boudou par cinq voix contre deux et trois abstentions. Ont voté pour : MM. Boudou, Pagès, Vayssie-Saint-Roch, Gras et Cayla.

Ont voté contre : Valmary et Combarieu. MM. Couderc, Durand et Costes se sont abstenus.

Conseil départemental

Le conseil départemental s'est réuni hier matin à 10 heures dans la salle du Conseil de préfecture.

Il a statué sur les affaires suivantes : Blars : opposition à l'ouverture d'une école privée de filles par une congréganiste. Montet-et-Bouzal, Saint-Félix, Comiac : Secrétariat de marie, approuvé.

CAHORS

Ecole polytechnique

Nos compatriotes, MM. Simon Albert et Magot Edouard-Antoine, anciens élèves du Lycée Gambetta, ont été reçus à l'école polytechnique ; le 1^{er} avec le n^o 101, le 2^e avec le n^o 229.

Nos félicitations.

Enseignement

M. Dubarry, professeur à l'Ecole normale de Cahors, transféré à titre provisoire par arrêté du 9 avril 1900 à l'école de Montauban, est maintenu à l'école normale de Cahors.

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, Mlle Lascoux, nommée le 15 septembre à l'école primaire supérieure de St-Céré, est nommée professeur-économiste à l'Ecole normale de Guéret.

Par arrêté préfectoral : Mlle Mespoulhé, institutrice titulaire à Nozac (non installée), est nommée institutrice à Carennac.

Mme Asfaux, institutrice titulaire à Nardillac (Le Roc) est nommée institutrice titulaire à Linars (Concorès).

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du 2 octobre 1900, ont été

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

II

L'HOMME DE PROIE

Peu à peu il ne se trouva plus qu'à une faible distance de la cabine du *riala-bey*. Deux hublots dessinaient leurs ronds lumineux. Marcel parvint à un des hublots et son regard plongea dans l'intérieur de la cabine.

Il éprouva une déception. — C'est jouer du malheur, fit-il. Il me tourne le dos.

En effet, soit hasard, soit précaution, l'homme dont l'apparition intriguait Marcel ne pouvait être reconnu, car son visage restait caché. Cependant le Français sentait ses soupçons se confirmer.

— Eh bien ! Marcel, cria à deux pas de lui l'Allemand Wilhelm, que faites-vous ? Nous fous adendons !

Wilhelm sortait à mi-corps d'une cage d'escalier que n'avait pas remarquée le Français ; il tressaillit en s'apercevant de son imprudence, et s'avança vivement vers ses amis.

— Me voilà ! dit-il. La cabine du *riala-bey* s'ouvrait. Marcel se

trouva en pleine lumière, face à face avec l'homme qu'il avait déjà vu le matin chez dame Marthe en compagnie de Mavrocordato. Il le fixa froidement sans laisser échapper le moindre geste qui pût le trahir. L'homme au contraire avait eu un retrait de corps, ses épais sourcils s'étaient rapprochés, et ses yeux ronds avaient brillé d'un sauvage éclat.

Marcel s'éloignait avec ses amis. L'homme repoussait la porte de la cabine, et retenant *riala-bey* lui parlait avec véhémence. L'officier écoutait, la mine contrariée et hésitante.

Quelques mots rapides prononcés sur le ton de l'objuration le décidèrent sans doute, car l'homme cessa de prier et ses traits se détendirent. Le *riala-bey* s'éloignait de son hôte qu'il quittait, après un court échange de paroles, pour aller rejoindre Marcel et ses amis qui se dirigeaient vers la coupée.

— Vous partiez, messieurs ? demanda-t-il. — Nous partions en effet, avec le regret de ne pouvoir vous remercier, répondit Marcel, mais vous n'étiez pas seul et nous n'aurions pas voulu vous troubler...

— Oh ! Vous ne partirez pas ainsi, vous auriez une trop fâcheuse idée de notre hospitalité.

Il ne veut pas que je revois mon homme, pensa Marcel. Comme il lui plaira ! la précaution vient trop tard.

Il se laissa donc emmener de bonne grâce vers la cabine du *riala-bey* où des matelots portaient les aliments d'une courte collation à la turque : fruits, confitures, boissons parfumées et tchiboucks.

Tout en prenant place sur les coussins disposés à leur intention, Wilhelm et Julio se demandaient les motifs de l'empressement du bey à leur égard. Marcel songeait aux moyens de tirer parti de l'aventure pour s'éclaircir sur le compte du mystérieux personnage avec lequel il s'était si inopinément rencontré deux fois dans la journée.

Fruits et confitures avaient été enlevés, des aiguères d'eau à la rose furent présentées aux hôtes du bex pour se laver les mains et les tchiboucks, bourrés d'un lataka fin comme des cheveux, s'allumèrent à des charbons odorants.

Ce sont là les plaisirs que les Turcs goûtent silencieusement et le mutisme du *riala* autorisait Marcel à quelque distraction. Il tira son album d'une poche recommença, tout en fumant, le croquis du matin. Il n'y manquait que Mavrocordato, dont il eût pu être imprudent de dévoiler les relations avec l'hôte du *riala-bey*.

Celui-ci avait laissé paraître quelque surprise quand le Français avait sorti son album et ses crayons. Il reprit aussitôt un visage impassible, mais le Français l'examinait du coin de l'œil.

— Bien ! pensa-t-il. Le voici intrigué à son tour.

Il se hâtait : son étude du matin lui facilitait la tâche ; en quelques minutes il eut tracé un portrait très ressemblant qu'il tendit au bey.

— N'est-ce pas que voici une physionomie saisissante ?

— Saisissante, en effet ! — Trouvez-vous que l'original ait été fidèlement reproduit ?

Marcel avait enfin amené la question qu'il préparait depuis un quart d'heure et dont il comptait faire le point de départ d'une enquête en règle. Mais les Orientaux sont des subtils diplomates et le Français, malgré toutes les ressources de son esprit et de son imagination, n'était pas de taille à lutter de ruse et de faux-fuyants avec celui-ci.

A toutes ses questions, il n'obtint que des réponses évasives, des digressions empouées et dut renoncer à obtenir le moindre éclaircissement de ce côté.

Le temps avait marché et la nuit était déjà avancée quand Marcel, Wilhelm et Julio prirent congé du *riala-bey*, qui les laissa s'éloigner, un sourire énigmatique aux lèvres.

Au bas de l'escalier où ils comptaient retrouver leur embarcation, les trois amis ne virent plus trace de *monoxylon*.

Il remontèrent sur le pont et le traversèrent, imaginant que leur pilote avait dû se ranger de l'autre bord. Ils eurent beau fouiller du regard l'immensité bleue, ils n'aperçurent que deux ou trois barques de pêcheurs en train de poser leurs filets.

— Hum ! fit Marcel. Voyons ce qu'il va advenir de ceci.

Le *riala-bey* était allé jusqu'au banc de quart et revenait sur ses pas ; le Français le rejoignit et lui exposa son embarras.

(A suivre.)

nommées les institutrices stagiaires dont les noms suivent :

- Mlles Desrougier, de Linars (Concorès), à Montvalent ;
- Deschamps, de Carennac, à Nozac ;
- Iragne, de Montvalent, à Nadaillac (Le Roc).

Examens du brevet élémentaire

Voici par ordre alphabétique le nom des jeunes filles définitivement reçues aux examens du brevet simple.

Mlles Arlignié, Bach, Carcenac, Cassan, Couffinal, Delbosq, Girma-Vidal, Lantuéjoul, Lascourèges, Lavialle, Sabatié, Tailhade, Teulet.

72 aspirantes s'étaient présentées ; 14 avaient été admissibles ; 13 sont définitivement reçues.

Aujourd'hui jeudi ont lieu les examens du brevet élémentaire pour les garçons. 17 candidats y prennent part.

Recrutement

Le nombre de places d'engagés volontaires de 3 ans réservées au mois d'octobre de chaque année aux titulaires du brevet de gymnastique ayant obtenu le nombre de points le plus élevé, est fixé en 1900 pour chaque corps de troupe d'infanterie, d'artillerie, et du génie à 20 0/0 du nombre total annuel d'engagés volontaires de 3 ans.

Ces jeunes gens pourront choisir leur corps.

Transport de justice

Ce soir, à 1 h. 1/2, le parquet de Cahors s'est transporté à St-Géry pour instruire une affaire très grave.

Avenir cadurcien

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés aujourd'hui jeudi, de huit heures et demie à neuf heures et demie du soir, sur les allées Fénélon, par la musique l'Avenir cadurcien :

1. Souvenir de Saint-Céré, pas redoublé (F. Rivière) — 2. Dans la Montagne, fantaisie (Kelsen) — 3. Voix Roumaines, valse (Kessels) — 4. Lucie de Lammermoor, fantaisie (Donizetti) — 5. Vieux Refrains, quadrille populaire (X.).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 4 octobre 1900

Décès

Périers, Julienne, 8 mois, rue Daurade, 10.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Incendie. — Mardi 2 octobre un incendie d'une grande violence a détruit l'immeuble appartenant au sieur Falret, sis rues du Pin et du Clos et montée du foirail. Les pertes totales couvertes par

diverses assurances s'élèvent à environ 50.000 fr.

Dans cette maison habitent différents locataires qui ont perdu la presque totalité de leur mobilier. Notamment les sieurs Sourdes, Jacquemin, veuve Arnal, et Falret.

Les causes du sinistre sont encore inconnues.

Conseil d'arrondissement. — Le conseil d'arrondissement de Figeac a fait parvenir à M. le préfet du Lot, avec prière de la transmettre à M. le président de la République et à M. le président du conseil, l'adresse suivante, votée hors séance à l'unanimité de ses membres :

« Le conseil d'arrondissement de Figeac, réuni hors séance, envoie l'expression de ses respectueuses sympathies à M. Loubet, président de la République. Il adresse ses plus sincères félicitations au ministre Valdeck-Rousseau pour l'œuvre de défense républicaine qu'il a entreprise contre les menées des conspirateurs nationalistes, cléricaux et césariens, et l'engage à persévérer dans cette voie pour le triomphe de la République démocratique. »

Vaccinations animales. — Les propriétaires des communes des cantons est et ouest de Figeac, qui désirent faire pratiquer à leurs jeunes porcs l'inoculation préventive du rouget, sont priés de faire leur déclaration au maire de leur commune avant le 31 de ce mois. M. Campagne, vétérinaire vaccinateur, fera ensuite connaître aux déclarants le jour et l'heure de l'opération ainsi que le lieu où les animaux devront être amenés.

Abattoir. — Nombre de bestiaux abattus à l'abattoir de Figeac pendant le mois de septembre : bœufs, 11 ; veaux, 142 ; moutons, 163 ; porcs, 23. Total, 339 têtes.

ISSENDOLUS. — Le sous secrétaire d'État des Postes et Télégraphes vient de nommer facteur à Paris le nommé Fay Paul, demeurant à Issendolus.

LACAPPELLE-MARIVAL. — Pris au piège. — Depuis quelque temps, le maraudage est pratiqué ici chaque nuit avec une audace peu commune. Champs, jardins, vergers, rien n'est respecté. Tous les propriétaires se plaignent avec juste raison.

Ces jours derniers, un de ces oiseaux noctambules a été pincé ; voici dans quelles circonstances :

Les frères de la doctrine chrétienne, fatigués d'être victimes de ces déprédations, avaient placé dans une petite vigne, située non loin de leur établissement, un piège à blaireau. Dans la soirée d'un de ces jours derniers, ils entendirent des cris plaintifs : « Au secours ! » partant de cette direction. Ils se rendirent avec empressement à cet appel. Quelle ne fut pas leur stupeur en trouvant un maraudeur de profession les jambes prises dans l'appareil.

Ces messieurs le dégagèrent et lui adressèrent une verte semonce avant de lui don-

ner la clef des champs. Notre homme a sincèrement promis de ne pas recommencer.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — Orage. — Un orage de petite durée, heureusement, mais accompagné de grêle, a éclaté lundi soir. Les dégâts excepté pour les plantations de tabac, ne sont pas aussi importants que l'on aurait pu croire.

On verrait avec plaisir, dans nos campagnes, succéder une période de beau temps.

GRAMAT. — Une brute. — Samedi, vers neuf heures du soir, un regrettable événement, dont on ne peut encore prévoir toutes les conséquences, a mis en émoi notre paisible localité.

Un sieur Marin, du village de Lafage, commune de Roc-amador, venu à la foire de Gramat, se disposait à rentrer chez lui en compagnie de sa femme lorsque, paraît-il, rendus subitement furieux par les plaisanteries de quelques personnes, il se rua le couteau en main sur ceux qui se trouvaient là, frappant dans l'obscurité les personnes qu'il put atteindre, jusqu'à ce qu'il fût enfin maîtrisé par quelques uns des spectateurs, qui l'ont passé à tabac.

Malheureusement son couteau avait fait trois victimes, dont deux, M^{lle} Darnis, âgée de quatorze ans, et M. Alain Cussonnac ont des blessures aux jambes qui ne mettent pas leur vie en danger. La troisième est M. Lucien Poujet, maître d'hôtel, qui a reçu un coup de couteau immédiatement au-dessous du thorax. M. le docteur Souilhé, qui lui a prodigué ses soins n'a pu encore se prononcer sur la gravité de son état.

Marin a été immédiatement écroué à la prison de la gendarmerie de Gramat, d'où il a été extrait ce matin pour être confronté avec ses victimes pendant l'enquête que l'est venu faire le parquet de Gourdon.

Détail à noter : Marin aurait, paraît-il, déjà subi une condamnation pour violences et voies de fait. Nous espérons que cette dernière affaire mettra fin aux tristes exploits de ce personnage.

St-GERMAIN. — Foire. — A cause du temps pluvieux de la journée la foire de St Germain a eu son importance habituelle.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie ; de 30 à 32 fr. les 50 kilos ; d'attelage ; de 400 à 700 fr. la paire ; veaux ; de 0,70 à 0,75 le kilo, basse toujours persistante sur les bœufs.

Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 25 à 35 fr. pièce ; entenais et entenaises ; de 18 à 22 fr. pièce, moutons de boucherie de 22 à 25 fr. pièce. Porcs d'élevage de 20 à 25 fr. pièce. Gibier en petite

quantité et passablement cher ; lièvres de 4 à 5 fr. pièce ; perdreaux, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 c. pièce ; lapins 1 fr. 50 pièce.

Volaille à 50 c. le 1/2 kilo.

Œufs 0,75 c. la douzaine.

En somme foire de faible importance. Aussi les marchands forains et débitants venus n'ont pas fait de bonnes recettes.

St-DENIS-MARTEL. — Bon débarras. — La population de St-Denis-Martel éprouve à cette heure un grand soulagement.

L'instituteur, un sieur G., petit potentat aux ordres de la réaction, vient d'être déplacé.

Il est envoyé à St.-Géry.

A ce sujet, nous recevons de St-Denis-Martel, une correspondance qui émane de plusieurs citoyens et qui montre dans quelle estime les Saintdenisais tenaient ce fonctionnaire.

Nous regrettons de ne pouvoir insérer en entier l'article qui nous est adressé ; mais notre correspondant comprendra qu'en cette circonstance, il est suffisant de signaler cette épave réactionnaire aux républicains de St-Géry qui la recevront comme il convient.

Vous êtes

Un bon père de famille, un bon bourgeois, et vous voulez acheter une voiturette. Que lui demandez-vous ? De ne pas trop consommer de pétrole, d'avoir un bon moteur, d'une direction facile, des freins à toute épreuve et d'être confortable. Voilà ce que vous lui demanderez. Eh bien ! la voiturette Gladiator réalise tous ces desiderata puisque c'est sur eux qu'a roulé tout le concours de tourisme de l'Exposition où elle a obtenu le premier prix. (Médaille d'or). En vente à l'Usine Gladiator au Pré Saint-Gervais.

BULLETIN FINANCIER

Les affaires ont manqué d'animation, une partie de la clientèle de la Bourse étant absente à cause de la fête religieuse israélite. Cependant, le peu d'affaires traitées l'ont été à des cours généralement supérieurs à ceux pratiqués hier.

Le 3 0/0 a passé de 99,90 à 100 pour revenir en clôture à 99,97, le 3 1/2 0/0 finit à 102,20.

Le comptoir national d'escompte s'inscrit à 593, le crédit foncier à 600, le crédit lyonnais s'est échangé à 1076 et la société générale à 612.

Les chemins français clôturent, le Lyon à 1838 le Nord à 2340 et l'Orléans à 1735.

Le Suez clôture à 3515.

Parmi les fonds étrangers, l'extérieure a passé de 72,50, 72,90, l'italien de 93,15 à 93,25.

Le Portugais cote 29,30.

Le Turc D s'inscrit à 22,50 et la Banque Ottomane à 535.

Aucune affaire sur les fonds Russes.

Le plus impartial
Le mieux informé
5 FR. PAR AN.
LE GUIDE DU CAPITALISTE
Le seul qui envoie à ses
ABONNÉS des Avis
Conscientiels indiquant les
Opérations opportunes.
Paris les 5, 15 et 25 de chaque mois.
2, PLACE BOULEVARD, PARIS. — En s'abonner dans les Bureaux de Poste.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XII

L'ENFANT DU DRAPEAU

Elle allait donc en avant, chantant toujours son refrain, vive comme un lévrier, légère comme un lièvre, jetant un regard par-ci, un regard par-là, tout en bondissant à travers la pittoresque desolation de la Casbah.

Il était juste midi, et peu de personnes auraient pu braver la chaleur du soleil comme elle le faisait ; tout était calme, on entendait seulement à une petite distance le roulement des tambours sur lesquels s'exerçaient les tapis des régiments africains.

— Halte !... le voilà ! — s'écria Cigarette à elle-même tandis que ses yeux de faucon fouillaient à droite et à gauche.

Et, semblable à un chamois, elle sauta pardessus les grandes masses des ruines turques, franchit le lit desséché d'un cours d'eau, et vint déboucher juste en face d'un chasseur d'Afrique qui était assis seul sur un fragment brisé de marbre blanc, reste d'une mosquée mauresque dont les délicates colonnes, couronnées d'herbes apportées par le vent, se

dressaient derrière lui, sur le bleu profond et intense d'un ciel sans nuages.

Il s'était assis d'un air assez pensif, presque ennuyé, et traçait des lignes sur le sable qui recouvrait le sol avec le fourreau de son sabre ; cependant il avait tout l'extérieur d'un soldat français, en outre d'un soldat qui avait connu de chauds et sérieux services.

Il était bronzé, mais c'est à peine s'il le paraissait auprès du rouge, du brun et du noir des zouaves et des turcos, car sa peau était naturellement très fine, ses traits délicats, ses yeux très doux ; ce que Toto avait appelé en grognant, d'un air méprisant, un visage de femme ; une longue et soyeuse barbe châtain retombait sur sa poitrine, et sa taille, en le voyant ainsi assis dans l'uniforme bleu, rouge et jaune des chasseurs, avec ses talons éperonnés enfoncés dans le sable et le bras appuyé sur son genoux, était, comme l'œil critique de Cigarette le lui fit voir, la taille d'un superbe cavalier, léger, souple, long de membres, large de poitrine, dont tous les nerfs et tous les muscles étaient liés ensemble et scellés comme des chaînes d'acier.

Elle jeta un coup d'œil sur ses mains, qui étaient très blanches, en dépit du soleil d'Alger et des travaux qui incombent à un simple chasseur

— Beau ! — pensa-t-elle — et noble, c'est bien certain !

Mais le sang noble n'était pas une rareté pour elle dans les rangs des régiments d'Afrique ; elle en avait tant connu, de ces papillons dorés de la Chaussée d'Antin, de ces grands

seigneurs dissipateurs de la vieille roche, qui avaient servi dans les bataillons ou les escadrons français pour être jetés sans nom et sans honneurs dans un trou creusé dans le sable avec des baionnettes pendant le silence brûlant d'une nuit africaine.

Elle l'éveilla sans cérémonie de sa rêverie, en lui offrant à boire.

— Ah ! ah ! mon roumi. Toto Leroux dit que vous êtes Anglais ; par ma foi, il doit avoir raison, car sans cela vous ne resteriez pas là à rêver en plein soleil comme un hibou ! Prenez une goutte de mon cognac, il est clair comme des topazes. Je ne vends jamais de mauvaises liqueurs, moi ! j'en fais meilleur emploi que d'en boire moi-même.

Il tressaillit et se leva : mais, avant de prendre le bidon, il s'inclina en levant son képi et lui fit un grave et très courtois salut, salut qui avait été autrefois remarqué dans les salles du trône par sa perfection et sa grâce.

— Ah ! c'est vous, ma belle ? — dit-il d'un air ennuyé. — Vous me faites bien de l'honneur.

Cigarette donna un petit tour avec pétulance à la canelle de son baril.

Elle n'était pas accoutumée à ce genre de salutation : elle en fut à moitié flattée, à moitié offensée.

Il lui fit désirer — et ce désir la remplit d'impatience et de mépris pour elle-même — de savoir lire et de n'avoir pas les cheveux coupés courts comme un garçon, faiblesse que la petite vivandière n'avait pas éprouvée jusqu'alors.

— Sacré nom ! — dit-elle, avec humeur, — vous êtes trop beau pour nous, mon brave. Dans quel pays, je me le demande, apprend-on une politesse aussi distinguée que celle-ci ?

— Où apprendrait-on la courtoisie si ce n'est en France ? — répondit-il d'un air indifférent.

Il avait dansé avec cette fille soldat la veille à un bal de guinguette, où il la voyait pour la première fois, car c'était presque la première fois qu'il venait en ville depuis le soir où il avait joué aux dés et perdu dix napoléons et les Bédouins contre Claude de Chanrellon, mais ses pensées étaient loin d'elle en ce moment.

— Ouf ! vous avez appris quarte et tierce dans notre langue ! — s'écria Cigarette, décidée à ne plus recevoir d'autres compliments de ce genre. (A suivre.)

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
Très Concentré
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Étude de M^e Franck CHATONET
 Avoué à Cahors, 5, rue Fénelon, 5
 Successeur de M^{es} DUPUY et LACOSSE

VENTE

SUR

EXPROPRIATION FORCÉE

EN UN SEUL LOT

A l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Cahors, au Palais de justice, boulevard Gambetta,

D'UN CORPS D'IMMEUBLES situés dans la commune de Vers.

L'adjudication aura lieu le mercredi SEPT novembre mil neuf cent à une heure de relevée.

Suivant procès-verbal du ministère de VERDY huissier à Saint-Géry, en date du trois août mil neuf cent, visé le jour de sa date, enregistré, dénoncé par exploit du ministère de NOZIERES, huissier à Murat (Cantal), en date du neuf août mil neuf cent, aussi visé le jour de sa date et enregistré; le dit procès-verbal de saisie transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors le onze août mil neuf cent, volume 168, numéros 13 et 14.

Il a été procédé, Aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Pierre BOYER, deuxième du nom, négociant demeurant et domicilié à Murat, (Cantal). Lequel a constitué et constitué à nouveau pour son avoué près le tribunal civil de première instance de Cahors M^e Franck CHATONET, demeurant dite ville rue Fénelon n° 5. Sur la tête et au préjudice de M. Prosper Roques, employé des chemins de fer de l'Etat, demeurant à Murat (Cantal). A la saisie réelle des immeubles

dont la désignation sommaire est ci-après établie.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé à la date du vingt-deux août mil neuf cent, au greffe du tribunal civil de Cahors ou toute personne peut en prendre communication sans frais.

Le cahier des charges a été dénoncé à la partie saisie et aux créanciers inscrits, conformément à la loi, la publication en a été faite le vingt-huit septembre mil neuf cent et le jugement qui donne acte de l'accomplissement de cette formalité a fixé la vente au mercredi sept novembre mil neuf cent.

En conséquence, et à la requête du dit Monsieur Pierre BOYER, ayant M^e Franck CHATONET pour avoué, au préjudice du dit Monsieur Prosper ROQUES, il sera procédé, le mercredi sept novembre mil neuf cent, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, à une heure du soir, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens immeubles ci-après sommairement désignés.

DÉSIGNATION

SOMMAIRE DES IMMEUBLES MIS EN VENTE

Un petit corps d'immeubles composé de maison d'habitation, pré, pâture et bois, situé au lieu dit « Grozoles » commune de Vers, canton de Saint-Géry, tenant à Lacaze, Bardou, le ruisseau de Vers et la route départementale n° 13 de Cahors à Figeac.

Ces immeubles sont portés sous les numéros 572, 574 et 575 section B du plan cadastral de la commune de Vers.

LOTISSEMENT et mises à prix

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot, et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix fixée par la partie poursuivante à la somme de six cents francs **600 fr.**

Tous les frais exposés pour parvenir à la vente seront payables par l'adjudicataire, en sus de son prix, dans les dix jours de l'adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légales sur les immeubles ci-dessus désignés, qu'ils devront requérir ces inscriptions, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors le deux octobre mil neuf cent.

L'avoué poursuivant
F. CHATONET.

Enregistré à Cahors le octobre mil neuf cent F^o C^o regu, un franc quatre-vingt-huit centimes, décime compris :

Le Receveur,
 Signé: de FRAMOND.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e Chatonet avoué poursuivant, lequel, ainsi que tous autres avoués occupant près le même tribunal, pourra porter les enchères.

ÉTUDE DE M^e MOURGUÈS,
 HUISSIER A CAHORS
 12, BOULEVARD GAMBETTA.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

De meubles dépendant de la succession vacante de M. François CANGARDEL. Ci-après nommé, fixée au dimanche **sept octobre** courant à neuf heures du matin, dans l'un des magasins dépendant de la maison de A. CAMBORNAC, située à Cahors rue de la Liberté.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'à la requête de M. MÈGES, agent général de la compagnie La Foncière, demeurant à Cahors agissant en qualité de Curateur à la succession vacante de M. François CANGARDEL, quand vivait bibliothécaire à Cahors, à ces fins nommé par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du vingt-cinq juin dernier, enregistré, il sera procédé le dimanche SEPT OCTOBRE courant, par le ministère de M^e MOURGUÈS, huissier à Cahors à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles dépendant de la dite succession vacante et consistant en : lits, commodes, armoires, tables, bibliothèques, fauteuils, chaises, vin en bouteilles, vaisselle, linge, etc....

La vente se fera au comptant sans peine de revente sur folle enchère. Annexé par moi huissier soussigné à mon procès-verbal d'aposition de placards.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le trois octobre 1900.

Signé : C. MOURGUÈS

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN au kiosque de la place d'Armes.
- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
 - Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
 - Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
 - M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COURSLANT.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
 ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
 Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour
 CÉLÉBRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Bibliographie

Le Musée des Familles (67^e année), paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1^{er} octobre 1900 :

Un portrait, par M. Améroy. — Dans la Forêt noire (suite), par W. Hauff. — Les lieux désépulture, par B. Jaint-Marc. — Droit d'afnesse (suite), par A. Doulliac. — Mode nouvelle, par G. Moret. — Causerie, par E. M.

Illustrations de Leinweber. Ad. Quillon. R. Vaclia, etc.

Prix d'abonnement, Paris : un an 7 fr. Départements, 8 francs, à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire du n° 44 — du 5 octobre 1900.

Petit Marsonin (Capitaine Danrit). — Aventures d'un Bonhomme de pain d'épice (M^{me} J. Malassez). — Miss Pore-Epic (Eud. Dupuis). — Saint-Nicolas à l'Exposition. — Le premier coup de fusil de M. Pouf (X...). — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de Paul de Sémant A. Bertrand. — Georges Conrad. — Guydo. etc., etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1453^e livraison (6 octobre 1900).

Un phénomène, par B. A. Jeanroy. — Les trains blindés, par Pierre de Mériel. — L'Exposition universelle de 1900 : Le Maréorama, par Edmond Renoir. — Le Palais de l'Alimentation : Le chocolat, par M^{me} Barbé. — Les Bienfaits de la Marche. — Treize et quatorze, par Yan de Castétis. — Lettres du régiment, par Louis d'Or.

Abonnements : France, un an, 20 fr. Six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 40 (6 octobre 1900).

1^o L'Ile de Rhodes, par M. L. de Launay.
 2^o A travers le monde : Curieux Chemins de fer de montagne dans le Jura.

3^o Conseils aux voyageurs : Le Collectionneur des plages. — Herbarisations à faire sur le littoral de la Normandie (suite et fin), par Paul Combes.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 4 octobre 1900.

V^o Nacla : Chronique. — Edgy : Camille. — M^{me} J. Michelet : Quand j'étais petite (fin). — Pierre Sales : Fille de Prince (suite). — Théodore Cahu : L'Étang maudit. — Daniel Riche et Henri de Weindel : L'Or rouge (suite). — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite). V^o Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (fin).

10^c
En Vente partout
10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT**
dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN
SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A
M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)